



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 9 OCT. 2018

DE CHERBOURG

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 21/09/2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 178

Nombre de votants : 202

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille dix huit, le **Judi 27 Septembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, LEGENDRE Michel suppléant de BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian (jusqu'à 20h45), CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, LEBAS Louis suppléant de COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, CUNY Daniel (jusqu'à 21h12), DELAPLACE Henry, DELESTRE Richard (jusqu'à 20h35), DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h10), FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (à partir de 18h36), GODIN Guylaine (jusqu'à 21h30), GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert (jusqu'à 21h12), GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h12), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jean, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 21h10), HARDY René, Sylvie PROD'HOMME suppléante de HAYE Laurent, HEBERT Dominique, Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à 21h10), JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 22h), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 21h10), LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h30), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ), LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LE GUILLOU Alexandrina suppléante de LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel,

MAIGNAN Martial, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUQUEST Jean-Pierre, LEGRET Sophie suppléante de MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques (jusqu'à 20h42), PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à 20 h), PEYPE Gaëlle (à partir de 18h30), PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, , POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h19), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 20h35), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès (jusqu'à 18h36 et à partir de 19h05), THEVENY Marianne (jusqu'à 21h10), TIFFREAU Danièle, TISON Franck (arrive en cours de séance), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (jusqu'à son départ), VILTARD Bruno (jusqu'à 20h42), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BAUDRY Jean-Marc à BARBE Stéphane, BROQUAIRE Guy à MAGHE Jean-Michel, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques, DELAUNAY Sylvie à LEPOITTEVIN Gilbert, GILLES Geneviève à CASTELEIN Christèle, GOLSE Anne-Marie à COQUELIN Jacques, HAMEL Bernard à DELAPLACE Henry, HAMELIN Jacques à DRUEZ Yveline, HAMON Myriam à LEMONNIER Thierry (jusqu'au départ de Thierry Lemonnier), HOULLEGATTE Jean-Michel à GOSSELIN-FLEURY Geneviève, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAMORT Philippe à DESTRES Henry, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 20h35), MARGUERITTE David à BOURDON Cyril, MESNIL Pierre à REBOURS Sébastien, POTTIER Bernard à NICOLAI Michel, ROUXEL André à SEBIRE Nelly, TISON Franck à FAGNEN Sébastien (jusqu'à son arrivée), VIGNET Hubert à GESNOUIN Marie-Claude, GODEFROY Annick à GRUNEWALD Martine (jusqu'à 18h36), GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien (à partir de 21h30), FEUILLY Hervé à TIFFREAU Danièle (à partir de 21h10), HAMON-BARBE Françoise à DENIS Daniel (à partir de 21h10), HUET Catherine à ROUSSEL Pascal (à partir de 21h10), PELLERIN Jean-Luc à MARTIN Yvonne (à partir de 20 h), CATHERINE Christian à LAUNOY Claudie (à partir de 20h45), LALOE Evelyne à Luc Dufour (à partir de 21h10), ONFROY Jacques à FONTAINE Hervé (à partir de 20h42), THEVENY Marianne à Franck TISON (à partir de 21h10), VILTARD Bruno à Jacques LEPETIT (à partir de 20h42), JOLY Jean-Marc à SCHMITT Gilles (à partir de 22h), TAVARD Agnès à DUCHEMIN Maurice (entre 18h36 et 19h05).

Excusés :

BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, CHARDOT Jean-Pierre, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GIOT Gilbert, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, LEVAST Jean-Claude, MARIVAUX Isabelle, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, VARENNE Valérie, VILLETTE Gilbert, TARDIF Thierry.

Délibération n° DEL2018_159

OBJET : Décision modificative N°1 – Budget Principal, budgets annexes 04 - Action commerciale tourisme, 05 – Assainissement non collectif TTC –08 – Développement économique Locations, 09 – Eau, 10 – Assainissement collectif HT, 11 – développement économique vente, 12 – Développement économique locations, 14 – Transports

Exposé

Cette première décision modificative de l'exercice 2018 permet de répondre à des demandes d'ajustements de crédits des pôles de proximité et des directions centralisées (virements de crédits entre chapitres), des suppressions de crédits de paiements sur les pôles des Pieux et de la Vallée de l'Ouve, à des demandes de crédits nouveaux, notamment pour intégrer des

dépenses liées à des rattachements qui n'ont pas été effectués en raison du passage du budget annexe « déchets ménagers et assimilés » en budget principal fonction 812.
 Cette décision modificative permet également d'intégrer la part des résultats du syndicat mixte du Cotentin (SMC) dissout, revenant à la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

La balance générale s'équilibre tous mouvements confondus à 4 546 609 €, soit 2 846 734 € en mouvements réels et 1 700 235 € en mouvements d'ordre.

Budget	Dépenses			Recettes		
	Mouvements réels	Mouvement d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvement d'ordre	Total
BUDGET GENERAL	2 846 374.00	1 700 235.00	4 546 609.00	2 846 374.00	1 700 235.00	4 546 609.00
01 - BUDGET PRINCIPAL	41 049.00	-400 685.00	-359 636.00	41 049.00	-400 685.00	-359 636.00
F - Fonctionnement	1 609 476.00	-400 685.00	1 208 791.00	1 208 791.00	0.00	1 208 791.00
I - Investissement	-1 568 427.00	0.00	-1 568 427.00	-1 167 742.00	-400 685.00	-1 568 427.00
02 - GOLFS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
F - Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I - Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
03 - PROMOTION DU TOURISME	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
F - Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I - Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
04 - ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME	0.00	27 673.00	27 673.00	0.00	27 673.00	27 673.00
F - Fonctionnement	0.00	22 765.00	22 765.00	17 857.00	4 908.00	22 765.00
I - Investissement	0.00	4 908.00	4 908.00	-17 857.00	22 765.00	4 908.00
05 ASSAINISSEMENT TTC	-380 135.00	0.00	-380 135.00	-380 135.00	0.00	-380 135.00
F - Fonctionnement	-25 000.00	0.00	-25 000.00	-25 000.00	0.00	-25 000.00
I - Investissement	-355 135.00	0.00	-355 135.00	-355 135.00	0.00	-355 135.00
06 - CINEMA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
F - Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I - Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Budget	Dépenses			Recettes		
	Mouvements réels	Mouvement d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvement d'ordre	Total
07 - PORT DIELETTE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
F - Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I - Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
08 - DEVT ECO LOCATIONS M4	1 000.00	1 000.00	2 000.00	1 000.00	1 000.00	2 000.00
F - Fonctionnement	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00	1 000.00
I - Investissement	0.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	0.00	1 000.00
09 - EAU	21 072.00	-21 072.00	0.00	21 072.00	-21 072.00	0.00
F - Fonctionnement	21 072.00	-21 072.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I - Investissement	0.00	0.00	0.00	21 072.00	-21 072.00	0.00
10 ASSAINISSEMENT OPTION TVA	646 859.00	59 058.00	705 917.00	646 859.00	59 058.00	705 917.00
F - Fonctionnement	47 842.00	-942.00	46 900.00	46 900.00	0.00	46 900.00
I - Investissement	599 017.00	60 000.00	659 017.00	599 959.00	59 058.00	659 017.00
11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	2 455 429.00	2 034 261.00	4 489 690.00	2 455 429.00	2 034 261.00	4 489 690.00
F - Fonctionnement	1 068 000.00	966 261.00	2 034 261.00	966 261.00	1 068 000.00	2 034 261.00
I - Investissement	1 387 429.00	1 068 000.00	2 455 429.00	1 489 168.00	966 261.00	2 455 429.00

12 - DEVELOPT ECO LOCATIONS M14	61 100.00	0.00	61 100.00	61 100.00	0.00	61 100.00
F - Fonctionnement	42 600.00	0.00	42 600.00	42 600.00	0.00	42 600.00
I - Investissement	18 500.00	0.00	18 500.00	18 500.00	0.00	18 500.00
13 - ABATTOIR	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
F - Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I - Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14 - TRANSPORTS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
F - Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I - Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16 - DECHETS MENAGERS M4	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
F - Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I - Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

1. Le Budget Principal

1.1. La Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 208 791 € tous mouvements confondus.

Les ajustements de crédits concernent principalement l'inscription de dépenses liées :

- à la direction des déchets ménagers et assimilés (1 288 552 €) et notamment des dépenses de fonctionnement 2017 qui ont été payées sur l'exercice 2018 et qui n'ont pas fait l'objet de rattachements du fait du passage du budget annexe 15 au budget principal,
- à des inscriptions du pôle de territoire de Cherbourg-en-Cotentin non prévues (entretien et gardiennage des équipements et bâtiments transférés de CEC à la CAC, achat d'équipement de protection individuelle et de vêtements...)

Les dépenses réelles (1 609 476 €) sont composées :

Au chapitre 011 : charges à caractère général : 1 731 275 €,

- Ajustements de crédits direction des déchets ménagers et assimilés (1 269 072)
- Virements de crédits vers le chapitre 65 – Pôle développement et stratégie territoriale (-3 500 €)
- Honoraires CDHAT dans le cadre de l'OPAH (75 000 €)
- Frais de communication (lancement du dispositif élus, frais d'affranchissement complémentaire magazine le Cotentin, diverses prestations créatives) (57 000 €)
- Inscriptions complémentaires et rattachements – Entretien des écoles – Pôle de proximité des Pieux (11 796 €)
- Inscriptions complémentaires et entretien de bâtiments – Pôle de proximité des Pieux (11 973 €)
- Dragage de Port Diélette (part budget principal) : 60 000 € de crédits complémentaires suite à la fin de la campagne 2018
- Complément de crédits pour entretien de bâtiments et combustibles - Pôle de proximité de Vallée de l'Ouve (9 800 €)
- Remboursement de frais pour les zones d'activités CEC, Valognes, Montebourg, Portbail (90 987 €)
- Remboursement de frais commune nouvelle de la Hague (139 867 €)
- PLIE remboursement de frais (9 280 €)

Au chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : - 141 249 € dont notamment

- Virement de crédits entre chapitre (+ 3 500 €)
- Les subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes (-170 571.05 €)
- Subvention à la Commission Locale d'Information (CLI) : 14 000 €
- Subvention électrification rurale – pôle de proximité des Pieux (4 821.00 €)

Au chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 18 960 €

Annulation de titres émis à la fois par les pôles de proximité et par la direction des déchets.

Les recettes réelles de fonctionnement (1 208 791 €) proviennent notamment :

- d'un remboursement sur charges de personnel (100 000 €)
- d'une subvention du département (3 000 €)
- de participation ANAH et CAF (150 000 €)
- de produits exceptionnels (5 782.66 €)
- de la part de l'excédent de fonctionnement du SMC revenant à la CAC (950 008.34 €)

1.2. La Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à -1 568 427 € tous mouvements confondus intégralement couverts par les dépenses réelles (- 1 568 427 €)

Les principales opérations correspondent :

- **A des diminutions de crédits de 575 888 € concernant :**
 - . des travaux de voirie sur le pôle de proximité de Vallée de l'Ouve (-354 640 €)
 - . les travaux d'électrification rurale du pôle de proximité des Pieux inscrits initialement en AP/CP et transférés en services communs voirie au 1^{er} janvier 2018 (-209 248 €)
 - . l'achat d'un véhicule pour la direction de l'administration générale (-12 000 €). Une mutualisation de véhicules sera effectuée sur le pôle administration et moyens généraux
- **A des virements de crédits entre chapitre :**
 - . pour le centre social de Saint Pierre Eglise – Pôle de proximité de St Pierre Eglise (+/- 40 000 €) – virement du chapitre 21 vers 23
 - . entre le service voirie et électrification rurale du pôle de proximité des Pieux (+/-111 500 €) – virement chapitre 23 vers 204
- **A l'inscription de crédits complémentaires à hauteur de 508 200 € dont notamment:**
 - . pour la réaliser de travaux par le SDEM pour l'électrification rurale sur le pôle de proximité des Pieux (194 000 €)
 - . pour la réaliser de travaux pour l'extension du réseau d'électricité à Bricquebosc - pôle de proximité des Pieux (11 000 €)
 - . pour passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre suite à l'approbation de l'avant-projet définitif pour le groupe scolaire de Surtainville – pôle de proximité des Pieux (36 000 €)
 - . pour rembourser la taxe d'aménagement 2017 à la commune de Flamanville – pôle de proximité des Pieux (55 160 €)
 - . pour réaliser des travaux d'aménagement de la crèche sur le pôle de proximité de Douve et Divette (12 000 €) assortis d'une aide de la CAF attendue de 8 000 €
 - . pour acquérir un véhicule pour la direction de la communication. Ce véhicule sera par la suite mutualisé sur le pôle administration et moyens généraux. (7 000 €)
 - . pour participer aux investissements réalisés par la commune nouvelle de la Hague (154 740 €)
- **Au transfert de la zone de Bréquéal** du budget principal vers le budget 11 : développement économique vente (- 500 739 €)

- **A une suppression d'inscription** de l'avance remboursable du syndicat mixte du Cotentin (SMC) à la commune nouvelle de la Hague pour la réalisation de la zone d'activité Mermoz (1 000 000 €). Cette somme est réinscrite au budget 11 développement économique vente dans les conditions prévues par le pacte de dissolution du SMC.

Les recettes réelles (- 1 167 742 €),

Elles correspondent :

- au remboursement par le budget annexe 11 : développement économique vente de l'avance faite pour la création de la zone de Bréquéal à Tourlaville (782 261 €)
- à l'inscription de subventions d'investissement pour la direction environnement et transition énergétique (190 000 €)
- à l'inscription d'un complément de FCTVA pour le pôle de proximité des Pieux (1 804 €)
- à l'inscription d'un financement de la CAF par le pôle de proximité de Douve et Divette (8 000 €)
- à une diminution de l'emprunt d'équilibre de 2 149 807 €

1.3. Les opérations d'ordre :

Elles concernent une diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 400 685€ permettant l'équilibre de la section de fonctionnement.

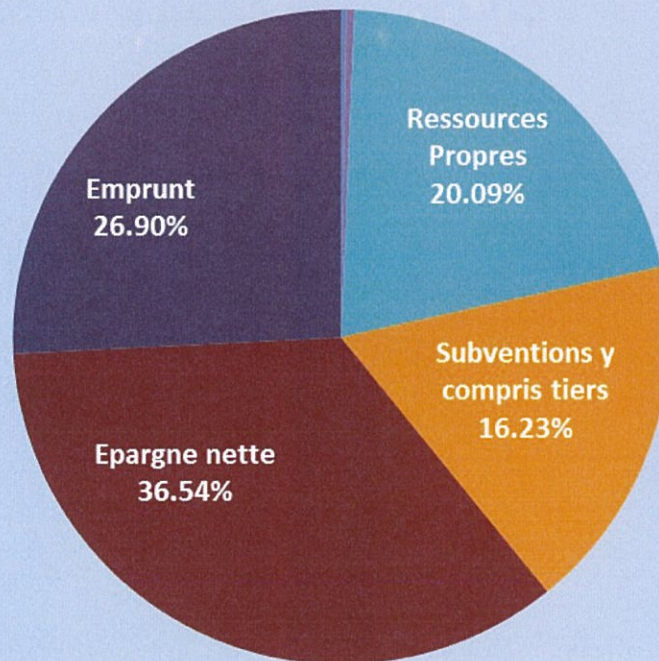
1.4. Le financement de la section d'investissement :

L'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement était prévue au budget primitif à 4 512 364 €, elle a été augmentée au BS de 19 227 227 € portant son montant à 23 739 591 €. Cette décision modificative n°1 vient diminuer l'épargne nette de 400 685 €. Elle est donc désormais de 23 338 906 € et représente 36.54 % du financement des dépenses d'investissement.

	Dépenses	Ressources	% R/D
Ressources propres	60 819 032.43	150 000.00	0.25 %
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA...)		10 200.00	0.02 %
Produits exceptionnels		0.00	0.00 %
Cessions d'immobilisations		264 135.82	0.41 %
FCTVA + TVA + TLE		13 928 125.21	21.80 %
Subventions y compris tiers		10 366 666.38	16.23 %
Remboursement avances		- 1 367 546.00	-2.14 %
Épargne nette		23 338 906.39	36.54 %
Affectation		0.00	0.00 %
Emprunt		17 185 927.20	26.90 %
Résultat d'investissement reporté	3 057 382.57	0.00	0.00 %
	63 876 415.00	63 876 415.00	100.00 %

22.23 %

Structure du financement de l'investissement Ressources



2. Les budgets annexes :

Les opérations sur les budgets annexes concernent essentiellement des régularisations :

- Au niveau des reports ;
- Des ajustements de crédits pour l'entretien de bâtiments communautaires, prévu par erreur sur le budget de Cherbourg-en- Cotentin ;
- Pour les budgets du cycle de l'eau, l'inscription ou la régularisation d'opérations pour compte de tiers.

Il y a également à intégrer la part des résultats du syndicat mixte du Cotentin dissout, revenant à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au budget annexe 11 Développement Economique Ventes, concernant les Zones d'Activités Mermoz et Armanville.

Les budgets annexes présentant des modifications significatives sont :

- Le budget 04 – Action commerciale Tourisme M4 :

Ce budget comprend uniquement la gestion du moulin de Fierville les Mines. Il s'agit d'inscriptions relatives aux amortissements des biens, non prévues au budget. Ces inscriptions diminuent l'emprunt d'équilibre et augmentent la subvention d'exploitation du même montant : 17 857 €.

- Le budget 05 – SPANC :

Les inscriptions correspondent à la suppression de reports pour 380 135 € en dépenses et en recettes ainsi que la création d'une opération pour compte de tiers sans crédits nouveaux, car les crédits étaient prévus mais mal imputés.

- Le budget 08 – Développement Economique Locations :

Il s'agit de l'inscription de 1 000 € pour l'amortissement d'une subvention, non inscrite lors du budget.

- **Le budget 09 – Eau potable :**

En fonctionnement, inscriptions de 21 072 € qui se répartissent entre des frais de maintenance de photocopieurs, télésurveillance, abonnement ainsi que de l'entretien et des réparations de bâtiments communautaires.

En investissement, la suppression d'un report de 1 487 222,57 € et l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 1 508 294,57 €.

- **Le budget 10 – Assainissement Collectif :**

En dépenses de fonctionnement, sont inscrits 46 900 € relatifs à de l'entretien des bâtiments communautaires (chaudière, chauffage) des frais de télésurveillance et d'abonnement ainsi qu'un crédit de TVA.

En recette de fonctionnement, une subvention du conseil départemental de 46 900 € pour des travaux d'assainissement.

En investissement, la création d'une opération pour compte de tiers pour Cherbourg-en-cotentin à hauteur de 210 530 € en dépenses et en recettes. Une subvention de 388 487 € pour des travaux d'extension de réseaux pour le pôle du Val de Saire.

- **Le budget 11 Développement économique Ventas:**

Sont inscrits :

o la reprise des résultats excédentaires des budgets du Syndicat Mixte du Cotentin :

§ de la zone d'activité de Mermoz :

· En fonctionnement : 72 642,75 €.

· En investissement : 549 856,49 €.

§ de la zone d'activité d'Armanville :

· En fonctionnement : 34 424,30€.

· En investissement : 157 050,28 €.

o Le transfert de la Zone d'activités de Bréquecal du budget principal vers ce budget.

o Le remboursement de l'avance remboursable du syndicat mixte du Cotentin à la commune nouvelle de la Hague pour la réalisation de la zone d'activité Mermoz.

- **Le Budget 12 : Développement économique – Locations :**

En fonctionnement, les inscriptions correspondent à des régularisations de crédits prévus, à tort, sur le budget de Cherbourg-en-cotentin pour 42 600 €. Il s'agit d'entretien et de réparations de bâtiments.

En investissement, 18 500 € sont inscrits pour la mise aux normes de l'auberge du Pont Cochon à Flottemanville- Bocage.

- **Le Budget 14 : Transports :**

Il s'agit de l'inscription de la dotation de générale de décentralisation à hauteur de 123 961 € qui permet de diminuer la subvention exceptionnelle du même montant.

Ceci exposé,

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 196 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- **Approuver** la décision modificative n°1/2018 : Budget Principal, budgets annexes 04 - Action commerciale tourisme, 05 – Assainissement non collectif TTC –, 08 – Développement économique Locations, 09 – Eau, 10 – Assainissement collectif HT,

11 – développement économique vente, 12 – Développement économique locations,
14 – Transports ;

- **Autoriser** le versement des subventions aux attributaires portés sur l'état joint en annexe ;
- **Autoriser** le remboursement de l'avance à la commune nouvelle de la Hague tel que prévu dans le pacte de dissolution du SMC
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 09/10/2018
et publication ou notification
du : 05/10/2018